

## AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE D'ATHLETISME**  
représentée par son président, Monsieur Bernard AMSALEM  
désignée ci-dessous par la fédération,  
N° SIRET : 784 448 730 00027

### **PREAMBULE :**

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2015 et d'en fixer les modalités financières.

### **ARTICLE 1 : Objectifs particuliers**

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.

Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

### **ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle**

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2015 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

### **ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement**

Outre la mise à disposition de cadres techniques, le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2015 s'élève à 2 878 672 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 1 148 802 €, le solde restant s'élève à 1 729 870 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

---

<sup>1</sup> –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

Ce montant intègre une subvention d'un montant de **161 672 €** relative aux indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération (cf. annexe 3 jointe), conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du Sport.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **750 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier du ministère s'élève donc à **3 628 672 €**.

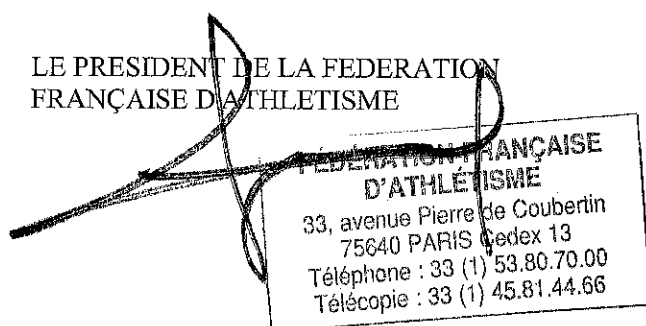
**ARTICLE 4 :**

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

- 2 JUL. 2015

Fait à Paris le.

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE D'ATHLETISME



p/ LE DIRECTEUR DES SPORTS

Pour le directeur des sports  
L'adjointe au directeur des sports,  
Chef de service

**Claudie SAGNAC**

RECEVU  
LE 30/06/2015 DANS CHORUS PAR LE  
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL  
N° EJ 2101299102

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Indemnités de sujétions des cadres techniques

Annexe 4 – Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 - Objectifs et Indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2013	2014	2015	2016	2017
		Réalisé	Réalisé	Cible	Cible	Cible
Accroître le prestige sportif, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires						
	Nombre de licences	255458	265458	280000	320000	400000
	Nombre d'ATP	0	0	0	0	0
	Nombre total de licences et d'ATP	255458	265458	280000	320000	400000
	Nombre et taux de licences féminines	111892 (43,84%)	118335 (44,57%)	123000 (43,93%)	147000 (45,94%)	200000 (50%)
	Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	43920 (17,08%)	45423 (17,11%)	47500 (16,96%)	(%)	(%)
Promouvoir l'activité physique et sportive des personnes en situation de handicap						
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	0	450	450	475	600
Promouvoir l'activité physique et sportive des personnes âgées						
	Solidité financière	14,3%	0	18,0%	20,0%	20,0%
Améliorer le rang de la France dans les grands championnats sportifs						
	Rang sportif de la France	5	6	6	6	6
Renforcer le suivi médical des sportifs de haut niveau						
	Taux de suivi médical complet - SHN	93,9%	%	100%	100%	100%
	Taux de suivi médical complet - Espoirs	64,23%	%	100%	100%	100%
Favoriser l'emploi						
	Nombre d'emplois d'entraîneur	0	0	1		
Réaliser des missions d'expertise dans les clubs						
	Nombre et taux de lettres de missions réalisées	83 (89,25%)	85 (94,44%)	80%	%	%

Objectifs partagés		N-2	N-1	N	N+1	N+2
Objectif		Réalisé	Réalisé	Cible	Cible	Cible
Améliorer le rang de la France afin d'optimiser la performance	Nombre de finalités	13	33	CE : 20	CM : 19	JO : 12
Améliorer le rang de la France afin d'optimiser la performance	Nombre de finalités féminines	4	15	8	6	8
Améliorer le rang de la France afin d'optimiser la performance	Nombre de podiums	4	24	12	4	5
Améliorer le rang des équipes de France relative en rééquilibrant les spécialités à accompagner	Nombre de finalités dans les championnats de référence relative	CE Ju : 26	CM Ju : 0	CM Ju : 10	CE Ju : 20	CM Ju : 10
Améliorer le rang des équipes de France relative en rééquilibrant les spécialités à accompagner	Nombre de finalités produisant une spécificité à renforcer	6	8	4	6	5
Recruter des pratiquants talentueux - bien être en priorité de la population française	Part des femmes dans l'augmentation des licences	40	44	40	00	63
Favoriser le rapprochement des clubs d'athlétisme aux réseaux sportifs associatifs bien être des territoires	Part des clubs certifiés santé intégrés au réseau sport santé bien être	Etat des lieux en cours		A déterminer à partir de l'état des lieux		
Favoriser, par des actions ciblées, le pilotage des licences de cours sur route	Part des coursurs sur route dans l'augmentation des licences	En cours	40	40	40	40
Favoriser la mise en place de pratiques adaptées et adaptées au public jeune, en portant une attention particulière aux 14-18 ans	Taux de renouvellement des licences 14-18 ans	En cours	85	64	65	65
Accompagner les clubs à construire un projet pérenne	Part des clubs certifiés	Créées de certification 2013 plus en vigueur	570	570	570	650
Accompagner les clubs à construire un projet pérenne	Part des clubs labellisés	449	474	474	474	520
Soutenir et accompagner les ligues dans l'animation du territoire	Nombre de conventions d'objectifs signées avec les ligues	1	10	11	21	31
Adapter les compétences des acteurs de l'athlétisme aux besoins des pratiquants	Nombre d'entraîneurs inscrits professionnellement suite à un diplôme ou une certification professionnelle à N+1	Rapporter le nombre de certifiés en 2013		A déterminer à partir de l'état des lieux		
Renforcer le rayonnement de la France à l'international	Nb de postes d'influence au bureau de l'IAAF et de l'AEA	2	2	2	Electives AEA et IAAF	2

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
<b>Améliorer le rang de la France afin d'optimiser la performance</b>	<b>5 535 672 €</b>	<b>3 046 672 €</b>	<b>2 491 672 €</b>	<b>3 044 000 €</b>
Action 1				
Compétitions Internationales en France (disciplines non reconnues de HN)	1 650 000 €	75 000 €	0 €	1 650 000 €
Action 2				
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	3 885 672 €	2 971 572 €	2 481 672 €	1 994 000 €
Aides personnalisées (AP)	161 672 €	161 672 €	161 672 €	0 €
Pasours de l'excellence sportive (PES)	750 000 €	750 000 €	750 000 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	430 000 €	330 000 €	330 000 €	100 000 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	1 910 000 €	1 480 000 €	1 230 000 €	660 000 €
<b>Améliorer le rang des équipes de France nationale en rééquilibrant les spécialités à accompagner</b>	<b>1 634 000 €</b>	<b>250 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>684 000 €</b>
Action 1				
Structuration fédérale	350 000 €	120 000 €	80 000 €	270 000 €
Action 2				
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	350 000 €	120 000 €	80 000 €	270 000 €
<b>Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs</b>	<b>747 000 €</b>	<b>430 000 €</b>	<b>300 000 €</b>	<b>447 000 €</b>
Action 3				
Protection de la santé du pratiquant (S&R)	747 000 €	430 000 €	300 000 €	447 000 €
<b>Favoriser le rattachement des clubs d'athlétisme aux réseaux sport santé bien être des territoires</b>	<b>40 000 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>10 000 €</b>
Action 3				
Promotion des APS comme facteur de santé	40 000 €	40 000 €	30 000 €	10 000 €
<b>Adapter les compétences des acteurs de l'athlétisme aux besoins des pratiquants</b>	<b>410 000 €</b>	<b>242 000 €</b>	<b>123 000 €</b>	<b>298 000 €</b>
Action 1				
Promotion des pratiques sportives pour tous	25 000 €	15 000 €	3 000 €	22 000 €
Action 4				
Formations fédérales	391 000 €	227 000 €	120 000 €	271 000 €
<b>Soutenir et accompagner les ligues dans l'animation du territoire</b>	<b>223 000 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>35 000 €</b>	<b>188 000 €</b>
Action 1				
Structuration fédérale	223 000 €	40 000 €	35 000 €	188 000 €
<b>Recruter des pratiquants loisir- bien être en priorisant la population féminine</b>	<b>165 000 €</b>	<b>85 000 €</b>	<b>22 000 €</b>	<b>143 000 €</b>
Action 2				
Promotion des pratiques sportives pour tous	165 000 €	85 000 €	22 000 €	143 000 €
<b>Favoriser la mise en place de pratiques attractives et adoptées au public jeune, en portant une attention particulière aux 14-18 ans</b>	<b>305 000 €</b>	<b>255 000 €</b>	<b>220 000 €</b>	<b>285 000 €</b>
Action 3				
Promotion des pratiques sportives pour tous	305 000 €	255 000 €	160 000 €	235 000 €
Action 2				
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	300 000 €	110 000 €	110 000 €	210 000 €
Action 2				
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	75 000 €	65 000 €	50 000 €	25 000 €
<b>Favoriser, par des actions ciblées, la prise de licence des citoyens sur route</b>	<b>110 000 €</b>	<b>80 000 €</b>	<b>60 000 €</b>	<b>50 000 €</b>
Action 3				
Promotion des pratiques sportives pour tous	110 000 €	80 000 €	60 000 €	50 000 €
<b>Accompagner les clubs à construire un projet fédérateur</b>	<b>250 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>250 000 €</b>
Action 1				
Structuration fédérale	250 000 €	0 €	0 €	250 000 €
<b>Lettres de missions signées dans CTS-Web</b>	<b>515 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>605 000 €</b>
Action 1				
Structuration fédérale	515 000 €	10 000 €	10 000 €	605 000 €
<b>Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives</b>	<b>30 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>25 000 €</b>
Action 2				
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	197 000 €	40 000 €	0 €	197 000 €
<b>Renforcer le rayonnement de la France à l'international</b>	<b>200 000 €</b>	<b>112 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>200 000 €</b>
Action 1				
Programmes d'échanges internationaux	200 000 €	112 000 €	0 €	200 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 948 672 €</b>	<b>4 800 672 €</b>	<b>3 528 672 €</b>	<b>5 320 000 €</b>

Montant destiné aux aides personnalisées :

750 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

2 491 672 €

Répartition de la subvention versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

161 672 €

2 319 000 €

MINISTERE CHARGE DES SPORTS

## CONVENTION D'OBJECTIFS

## FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME

Annexe relative aux indemnités de sujétion des conseillers techniques sportifs

Une subvention globale de 161 672 € est attribuée à la fédération au titre des indemnités de sujétion des agents exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération et dont la liste figure sur le tableau joint, des sujétions spéciales auxquelles ils s'exposeraient dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette indemnisation est fixée selon le barème porté indiqué ci-dessous, les taux moyens indiqués pouvant s'inscrire dans une fourchette de plus ou moins 10%.

(montant annuel)	Directeurs techniques nationaux	Entraîneurs nationaux	Chargés d'une mission nationale
Agent sur contrat de préparation olympique	7 729 €	4 726 €	4 726 €
Autres agents	4 391 €	945 €	945 €

Dans l'hypothèse où la fédération verserait sur ses ressources propres des indemnités spéciales aux agents qu'elle aurait plus particulièrement chargés d'une mission spécifique à son initiative, ces indemnités seront identifiées sous l'intitulé suivant :

En tout état de cause, le montant total des indemnités servies par la fédération tant au titre de la convention d'objectifs que sur ses fonds propres ne pourra excéder le plafond prévu par la réglementation en vigueur.

La fédération s'engage à déclarer auprès des administrations fiscales et sociales toutes les rémunérations versées.

La fédération communiquera au ministère des sports au plus tard le 28 février 2015 le récapitulatif annuel de l'année 2014 des sommes versées aux agents de l'Etat faisant apparaître de manière distincte les sommes financées sur la subvention ministérielle et celles ouvertes par des ressources propres.

Cet état sera accompagné d'une copie de la déclaration annuelle des salaires (D.A.D.S.) établie pour l'U.R.S.S.A.F.

Nom - Prénom	Fonction	Agent sur contrat		Subvention accordée	
		oui	non	2015	
YALOUZ Ghani	DTN	X		7 729 €	
BAUDOIN Gérard	EN	X		4 726 €	
BELLOC Olivier	EN	X		4 726 €	
BILLY Laurence	EN	X		4 726 €	
BOUDEBBAH Mohamed	EN	X		4 726 €	
BOUCHETAL-PELLEGRIN Fran	EN	X		4 726 €	
CHIRAT Pascal	EN	X		4 726 €	
COCHAND Jean-Yves	EN	X		4 726 €	
CRISTEL Thierry	EN	X		4 726 €	
DUPONT Philippe	EN	X		4 726 €	
FOLLEREAU Gilles	EN	X		4 726 €	
GAJER Bruno	EN	X		4 726 €	
GERGES Patrice	EN	X		4 726 €	
LEVICQ Sébastien	EN	X		4 726 €	
ONTANON Guy	EN	X		4 726 €	
LONGUEVRE Renaud	EN	X		4 726 €	
PBPIN François	EN	X		4 726 €	
PONTIER Jean François	EN	X		4 726 €	
STIBVENART Jean-Hervé	EN	X		4 726 €	
VALLAEYS Olivier	EN	X		4 726 €	
VEYRIER Cécile	EN	X		4 726 €	
ZIMMERMANN Géraldine	EN	X		4 726 €	
BINELLI Patrice	CMN		X	945 €	
BURCZINSKI Stéphane	CMN		X	945 €	
CROUZET Benjamin	CMN		X	945 €	
GELLENS Patrick	CMN		X	945 €	
GUILBAUD Philippe	CMN		X	945 €	
LAIGRE Daniel	CMN		X	945 €	
THIRION Jean- Patrick	CMN		X	945 €	
VALCIN Bertrand	CMN		X	945 €	
VANSTEENE Anne-Marie	CMN		X	945 €	
<b>TOTAL</b>				<b>115 480 €</b>	
<b>+ charges correspondantes</b>				<b>46 192 €</b>	
<b>Total de la subvention</b>				<b>161 672 €</b>	

## ANNEXE 4



Relevé d'Identité Caisse d'Epargne

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

17515	90000	08227851208	02	CE ILE DE FRANCE
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/rice</i>	<i>domiciliation</i>

## IBAN

FR76	1751	5900	0008	2278	5120	802
------	------	------	------	------	------	-----

## BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	7	5	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

ECONOMIE SOCIALE PARIS

19 RUE DU LOUVRE

75001 PARIS

TEL :

*Intitulé du compte* FEDERATION FRANCAISE ATHLETISME  
33 AVENUE PIERRE DE COUBERTIN  
75640 PARIS CEDEX 13